

ANNONCE TRANSMISE  
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE  
DATE D'ÉMISSION : 29/09/2021 - 09:04

## CONTENU DE VOTRE AVIS

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Communauté de communes du Clermontois  
9 rue Henri Breuil

60600 CLERMONT

Mme COFFIN Ellody

Directrice Aménagement Economie Urbanisme

**Objet du marché :** Elaboration d'un schéma directeur des modes actifs

**Procédure de passation :** Procédure adaptée

**Durée du marché :** La durée du contrat est fixée à 8 mois.

**Renseignements divers :** Elaboration d'un schéma directeur des modes actifs

Phase 1 Etat des lieux :

état des lieux de l'existant, des projets et des habitudes de déplacements, travail de terrain, définition des itinéraires de principe en précisant pour chaque axe sa vocation principale (vélo et/ou marche à pied, continuité avec les autres tronçons aménagés, etc.)

Phase 2 Validation et hiérarchisation des itinéraires :

Sur la base des itinéraires proposés en phase 1, validation et hiérarchisation de certains itinéraires (axes prioritaires/secondaires, piétons et/ou cyclables) et identification des maîtrises d'ouvrage

Phase 3 Analyse de la faisabilité :

Analyse de la faisabilité technique et financière des itinéraires retenus (préconisations techniques, chiffrage, analyse des points durs sur chaque tronçon, recensement des concessionnaires impactés)

**Critères de sélection :** 1-Prix des prestations 40.0 %

2-Valeur technique 60.0 %

2.1-Méthodologie du projet 20.0 %

2.2-Références, compétences et moyens humains (dont la décomposition du coût et du temps passé par intervenant et par phase) qui seront mis à disposition pour le projet 20.0 %

2.3-Planning détaillé par phase et la cohérence 15.0 %

2.4-Exemples de documents similaires à ceux que le candidat propose de réaliser dans le cadre de la mission 5.0 %

**Modalités d'attribution :** En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements divers :** La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.achatpublic.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même

mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Clermontois (Copie de sauvegarde MAPA 2021-40 NE PAS OUVRI

R)

9 rue Henri Breuil

CS 90089

60600 CLERMONT

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 200 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**Renseignements divers** : La date limite de dépôt des offres est fixée au vendredi 29 octobre 2021 à 12h00.

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter

de la notification du présent marché.

**Adresse Internet du profil acheteur :**

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2021\\_OdJpuzxaLz](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_OdJpuzxaLz)

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** 29/09/2021

## DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3768926**

### SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Profil d'acheteur** Publication intégrale

**e-marchespublics.com** Publication intégrale

**Le Parisien** Publication intégrale

### DONNÉES DE FACTURATION

**Libellé de la facture :**

CC du Clermontois  
CC du Clermontois 9 rue Henri Breuil  
60600 - Clermont

**Adresse d'expédition :**

CC du Clermontois  
CC du Clermontois 9 rue Henri Breuil  
60600 - Clermont